

INTER ÉCOLES DE GOLF DE GIRONDE SAISON 2019-2020

REGLEMENT PARTICULIER

*Ce règlement complète les règlements généraux des épreuves fédérales.
Les conditions des règlements particuliers priment celles des règlements généraux*

I - CONDITIONS DE PARTICIPATION

- **POUR LES CLUBS** : épreuve ouverte aux clubs du département de la GIRONDE. Les clubs s'engagent à recevoir une fois sur deux gratuitement les joueurs et joueuses extérieures. De plus, chaque club participant s'engage dans les années à venir à recevoir au moins une fois la finale.
 - **Jumelage** : Un club n'étant pas en mesure de constituer une équipe complète dans une ou plusieurs catégories peuvent s'associer avec un autre club pour constituer une équipe. Toutefois le club devra en informer le Comité.
- **POUR LES MEMBRES DES EQUIPES** :
Ils doivent être licenciés de l'association sportive du club qu'ils représentent et à jour du certificat médical de non contre-indication à la pratique du golf.
Ils doivent satisfaire aux conditions suivantes :
 - U12 : nés en 2007 et après ; classés ou titulaires du Drapeau Blanc.
 - U16 : nés en 2003 et après ; classés (index maximum 45).

II – FORME DE JEU

- **Interclubs par équipes**
Il y a 4 compétitions distinctes ; elles se disputent toutes en match-play brut (pas de coups rendus) :
 - U12 filles : 3 joueuses / 3 simples sur 9 trous, les parties allant au terme des 9 trous
 - U12 garçons : 4 joueurs / 2 simples et 1 double greensome sur 9 trous, les parties allant au terme des 9 trous
 - U16 filles : 3 joueuses / 3 simples sur 18 trous ou 9 trous, en accord entre les deux équipes avant le départ.
 - U16 garçons : 4 joueurs / 2 simples et 1 double greensome sur 18 trous ou 9 trous en accord entre les deux équipes avant le départ.
- **Distances de jeu préconisées** :
 - U12 : départs des repères rouges ; distance de jeu approchant 2 300 mètres.
 - U16 filles : départs des repères bleus ; distance de jeu approchant 5 000 mètres
 - U16 garçons : départs des repères jaunes ; distance de jeu approchant 5 500 mètres
- **Phase de qualification** :
 - Création de poules de 3 à 6 clubs maximum, constituées lors de l'élaboration du calendrier par le Comité. Tous les clubs de chaque poule se rencontrent une fois.
 - Pour les filles et garçons U12, les matchs vont au bout du tour conventionnel de 9 trous ; c'est l'addition des trous gagnés par chaque équipe qui donne le résultat : l'équipe qui a gagné le plus de trous remporte la rencontre.

- Pour les filles et garçons U16, les matchs peuvent s'arrêter quand le score est acquis, avant le terme des 18 trous ou des 9 trous.
 - Chaque rencontre gagnée rapporte 1 point à l'équipe gagnante et en cas d'égalité 0,5 point à chaque équipe (pas de play-off après le dernier trou).
 - Départage : en cas d'ex-æquo pour le classement final de la qualification, les équipes seront départagées selon le résultat de la rencontre particulière entre les ex-æquo, puis, si l'égalité persiste, en fonction décroissante de la différence entre le nombre des matchs gagnés et perdus, puis par tirage au sort.
 - Forfait : Le club forfait et ne pouvant proposer une autre date acceptable pour l'autre équipe, perdra automatiquement le match et ne peut accéder à la phase finale.
- **Phase finale :**
Sont qualifiés pour les finales :
 - Catégories à 2 poules : les deux premiers de chaque poule, pour des ½ finales croisées (le 1^{er} de poule A contre le 2^{ème} de la poule B, et vice-versa). Les deux vainqueurs se rencontrent ensuite pour le titre, avec play-off, les matchs s'arrêtant quand le score est acquis.
 - Catégories à poule unique : les deux premiers de la poule se rencontrent pour le titre, avec play-off, les matchs s'arrêtant quand le score est acquis.

III – INSCRIPTIONS

- **INSCRIPTIONS** (pour les Clubs) :
DATE LIMITE : dimanche 29 septembre 2019 auprès du Comité Départemental de la GIRONDE par email au : cdgolf33@wanadoo.fr
- **DROITS D'ENGAGEMENTS :**
Les inscriptions sont gratuites.
Un club peut inscrire une deuxième équipe dans une ou plusieurs catégories, qui sera acceptée par le Comité en fonction du nombre total d'équipes inscrites pour ces rencontres (12 au maximum).

IV – TABLEAU DES RENCONTRES

- **QUALIFICATIONS :**
Elles auront lieu le samedi ou le dimanche (après accord entre les clubs concernés) sur le terrain de l'équipe recevant, qui fixera les heures de départ. Un **tableau des rencontres** avec les dates et lieux sera proposé par le Comité Départemental de la GIRONDE.
Dates prévisionnelles suivant le nombre d'équipes et de poule :
Week-ends des 12-13 / 19-20 Octobre 2019
Week-ends des 16-17 / 23-24 Novembre 2019
Week-ends des 7-8 / 14-15 Décembre 2019
Week-ends des 11-12 / 25-26 Janvier 2020
 - Si un club se trouve dans l'impossibilité de recevoir, la rencontre doit avoir lieu chez l'adversaire ;
 - Les dates des rencontres peuvent être modifiées en accord avec les deux clubs ; cet accord ainsi que la date retenue devront être communiquées au Comité avant la date initialement prévue. A défaut, le club initialement recevant perdra automatiquement le match. Dans le cas de force majeure (intempéries, gel, parcours injouables, etc...) et si une rencontre ne peut pas ou plus être déplacée, les points seront alors partagés.
 - **Les résultats des rencontres doivent être transmis au Comité Départemental de la GIRONDE** par email (cdgolf33@wanadoo.fr).

- **FINALES :**

Week end Samedi 15-16 février 2020 au plus tard.

Les clubs disputant la phase finale s'engageront à pouvoir recevoir les jeunes à cette occasion.

V – COMITE DE L'EPREUVE

Le Comité de l'épreuve est constitué du Président et du Président de la Commission Sportive du Comité de Gironde.

Pour des raisons de force majeure ou en cas de situation imprévue, le Comité de l'Epreuve peut décider de modifier tout ou partie du présent règlement.

VI – PRIX

Un trophée sera remis au club de l'équipe gagnante de chaque finale. Des prix seront attribués et des souvenirs offerts par le Comité Départemental de la GIRONDE aux équipières et équipiers des équipes finalistes.

IEDG 2019 - Organisation des rencontres

U12 Filles	19/20-oct-19	23/24-nov-19	14/15-déc-19			15/16-fév-20
ARC	exempt	ARC/BXL	CAM/ARC			1/2 FINALES et FINALE
CAM	BXL/CAM	exempt	CAM/ARC			
BXL	BXL/CAM	ARC/BXL	exempt			

U12 Garçons

Poule 1	19/20-oct-19	23/24-nov-19	14/15-déc-19			15/16-fév-20
LCN	LCN/CAM2	BXL/LCN	LCN/MED			1/2 FINALES et FINALE
CAM2	LCN/CAM2	CAM2/MED	CAM2/BXL			
MED	MED/BXL	CAM2/MED	LCN/MED			
BXL	MED/BXL	BXL/LCN	CAM2/BXL			
Poule 2	19/20-oct-19	23/24-nov-19	14/15-déc-19			
PES	exempt	CAM1/PES	PES/GB			
GB	GB/CAM1	exempt	PES/GB			
CAM1	GB/CAM1	CAM1/PES	exempt			

U16 Filles	9/10-nov-19	30 nov/1 déc	21/22-déc-19	11/12-jan-20	25/26-jan-20	15/16-fév-20
BXL	exempt	GB/BXL	BXL/CAM	BXL/MED	PES/GBL	1/2 FINALES et FINALE
CAM	CAM/MED	exempt	BXL/CAM	CAM/PES	GB/CAM	
PES	PES/GB	MED/PES	exempt	CAM/PES	PES/GBL	
GB	PES/GB	GB/BXL	MED/GB	exempt	GB/CAM	
MED	CAM/MED	MED/PES	MED/GB	BXL/MED	exempt	

U16 Garçons

Poule 1	9/10-nov-19	30 nov/1 déc	21/22-déc-19			15/16-fév-20
GB	GB/PES	BXL1/GB	GB/LCN			1/2 FINALES et FINALE
PES	GB/PES	PES/LCN	PES/BXL1			
LCN	LCN/BXL1	PES/LCN	GB/LCN			
BXL1	LCN/BXL1	BXL1/GB	PES/BXL1			
Poule 2	9/10-nov-19	30 nov/1 déc	21/22-déc-19			
CAM	exempt	MED/CAM	CAM/BXL2			
BXL2	BXL2/MED	exempt	CAM/BXL2			
MED	BXL2/MED	MED/CAM	exempt			

RAPPEL (extrait du règlement, qui seul fait foi)

- Le club premier nommé est le club recevant.
- Les rencontres peuvent avoir lieu le samedi ou le dimanche. Les dates peuvent être modifiées si les 2 clubs sont d'accord ; cet accord et la date retenue devront être communiqués au Comité **avant la date initialement prévue**. A défaut, le club recevant sera considéré comme ayant déclaré forfait.
- Aucune rencontre ne pourra se dérouler après le WE des 8-9 février.